

# Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

## Août 2015 : le marché de l'utilitaire chute de nouveau

En août 2015, 6 398 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en croissance de 0,8 % par rapport à août 2014. Cette timide progression compense en partie le repli de juillet (- 1,0 %). En cumul annuel, les immatriculations de véhicules sont en recul de 2,5 %.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en hausse de 1,6 %, ont représenté 58 % des immatriculations du mois d'août. La progression a principalement concerné les motorisations essence (+ 8 %) et électrique (+ 169 %). La baisse des ventes de voitures diesel s'est poursuivie (- 2 % en août, - 9 % sur un an).

Après s'être effondré de 29 % en juillet (soit la plus importante baisse depuis avril 2009), le segment des véhicules destinés aux transports de marchandises a de nouveau fortement décliné en août (- 26 %). Cette diminution est liée en partie à une modification de la réglementation relative à la transformation réversible des voitures.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Août 2015

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
<b>Voiture particulière et commerciale</b>	1 379	734	250	584	748	3 695
<b>Cyclomoteur</b>	216	112	41	53	143	565
<b>Motocycle</b>	149	61	15	45	82	352
<b>Voiturette</b>	3	10	3	6	4	26
<b>Remorque légère et caravane</b>	93	47	16	36	51	243
<b>VASP léger</b>	190	49	35	34	87	395
<b>Autobus et autocar</b>	8	11	-	24	4	47
<b>Camionnette (véhicule utilitaire léger)</b>	267	152	27	56	96	598
<b>Camion</b>	14	7	1	3	4	29
<b>Tracteur routier</b>	17	12	13	8	2	52
<b>Semi-remorque</b>	16	9	14	9	7	55
<b>Remorque lourde</b>	-	2	-	1	-	3
<b>VASP lourd</b>	4	4	1	2	-	11
<b>Tracteur agricole</b>	26	31	41	22	45	165
<b>Engin agricole (autre que tracteur)</b>	34	30	33	37	28	162
<b>Ensemble</b>	2 416	1 271	490	920	1 301	6 398

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

*Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de l'observation et des statistiques (SOeS) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).*

## 1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

En août 2015, 3 695 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une augmentation de 1,6 % par rapport à août 2014, nettement plus faible que celle observée en France métropolitaine (+ 10,3 %).

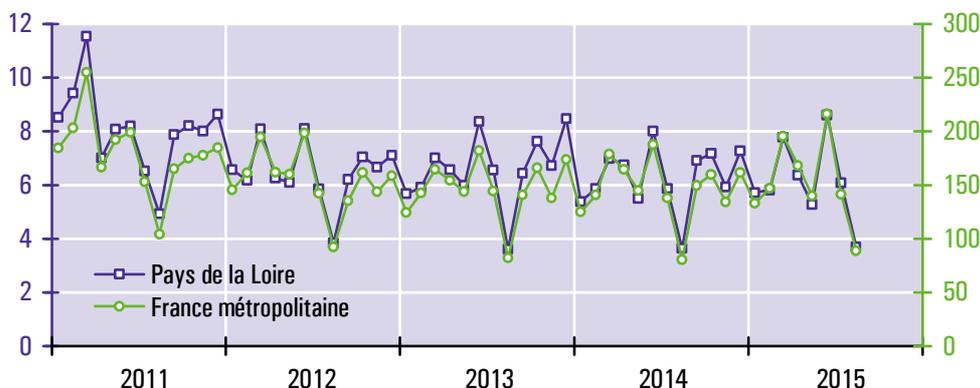
Pour le huitième mois consécutif, les immatriculations de voitures essence ont progressé (+ 7,9 % par rapport à août 2014). Elles ont représenté le mois dernier 39 % des ventes totales de voitures dans la région, soit deux points de plus qu'il y a un an.

En raison de l'accroissement de la fiscalité sur le gazole et de la mise en évidence des conséquences sanitaires de l'exposition à ce carburant, les ventes de voitures équipées de moteurs diesel ont continué de reculer (- 2,2 % par rapport à août 2014, - 8,5 % en cumul annuel). En août, leurs achats ont été à 54 % l'apanage des personnes morales, contre seulement 22 % pour les modèles essence.

Le bond des immatriculations de voitures électriques s'est poursuivi (+ 141 % sur les douze derniers mois, + 169 % en août), favorisée par l'entrée en vigueur du nouveau bonus écologique qui permet, moyennant la mise au rebut d'un véhicule diesel immatriculé avant 2001, de bénéficier d'une aide à l'achat de 10 000 euros. En cumul annuel, les modèles électriques rassemblent désormais 1,0 % des ventes de voitures neuves, contre 0,4 % il y a un an.

Après cinq mois consécutifs de croissance supérieure à 30 %, les immatriculations de modèles hybrides ont marqué un coup d'arrêt (- 17 % par rapport à août 2014).

**Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)**



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

**Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire**

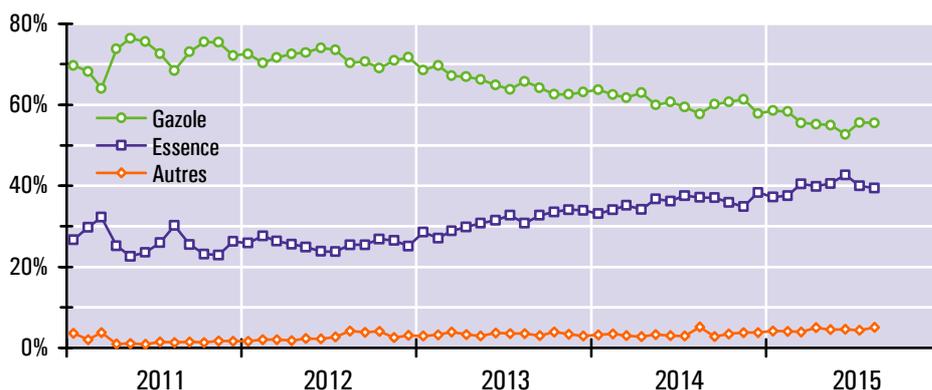
	Août 2015			Septembre 2014 à août 2015		
	Nombre	Structure	Évolution <sup>1</sup>	Nombre	Structure	Évolution <sup>2</sup>
<b>Loire-Atlantique (44)</b>	1 379	37 %	+ 1 %	28 748	38 %	- 6 %
<b>Maine-et-Loire (49)</b>	734	20 %	+ 2 %	14 577	19 %	+ 4 %
<b>Mayenne (53)</b>	250	7 %	+ 11 %	5 865	8 %	+ 3 %
<b>Sarthe (72)</b>	584	16 %	+ 3 %	12 118	16 %	- 0 %
<b>Vendée (85)</b>	748	20 %	- 1 %	15 327	20 %	+ 4 %
<b>Gazole</b>	2 052	56 %	- 2 %	43 810	57 %	- 9 %
<b>Essence</b>	1 457	39 %	+ 8 %	29 701	39 %	+ 11 %
<b>Hybride</b>	142	3,8 %	- 17 %	2 359	3,1 %	+ 7 %
<b>Électricité</b>	43	1,2 %	+ 169 %	755	1,0 %	+ 141 %
<b>Autres motorisations</b>	1	0,0 %		10	0,0 %	+ 11 %
<b>Personnes morales</b>	1 487	40 %	+ 1 %	29 564	39 %	- 3 %
<b>Personnes physiques</b>	2 208	60 %	+ 2 %	47 071	61 %	+ 1 %
<b>Ensemble</b>	3 695	100 %	+ 2 %	76 635	100 %	- 1 %

<sup>1</sup> Évolution entre les immatriculations de juillet 2015 et celles de juillet 2014

<sup>2</sup> Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

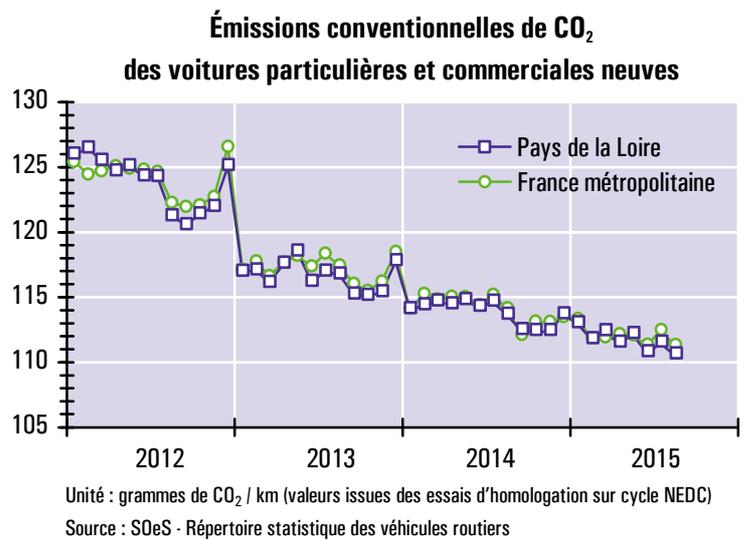
**Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales dans les Pays de la Loire**



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO<sub>2</sub> des voitures neuves immatriculées en août 2015 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 110,5 grammes par kilomètre, soit une diminution de 2,7 % par rapport à août 2014. Cette baisse est la conséquence du lancement par les constructeurs de modèles moins énergivores, lié à l'augmentation des exigences du bonus écologique et des normes européennes d'émission de polluants.

Les hausses ponctuelles de décembre 2012 et 2013 sont des effets d'aubaine, liés à l'anticipation des modifications aux 1<sup>er</sup> janvier des dispositions du bonus-malus.



## 2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

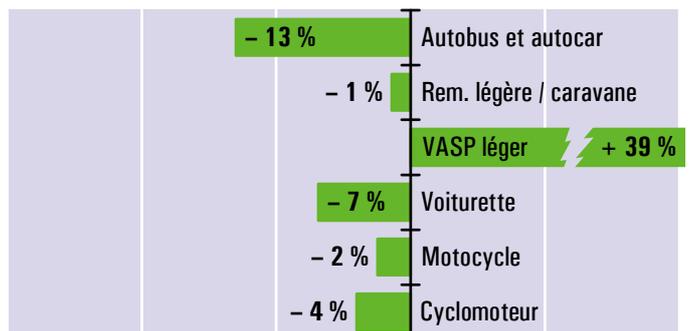
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, l'augmentation spectaculaire des immatriculations de véhicules automoteurs spécialisés (VASP) légers s'explique par une modification de la réglementation relative à l'adaptation réversible des modèles de série. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, les véhicules utilitaires légers issus de la transformation de voitures particulières sont ainsi immatriculés obligatoirement en VASP et non plus en camionnettes.

Dans la lignée de l'effondrement de juillet (- 29 %), les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises se sont de nouveau fortement affaiblies en août (- 26 %). Pour la raison mentionnée plus haut, les camionnettes (- 29 %) ont été la principale catégorie de véhicules concernée par cette baisse.

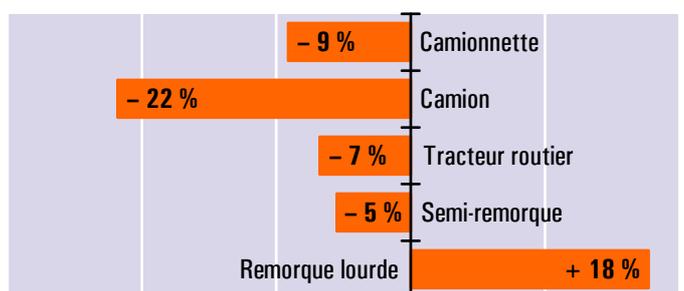
Sur le segment des véhicules spéciaux, le taux de croissance annuelle des immatriculations de VASP lourds s'est détérioré en raison des faibles ventes du mois d'août. Le marché des tracteurs agricoles est toujours en retrait (- 14 % sur un an) mais s'est stabilisé en août (- 0,6 %) Les ventes des autres catégories d'engins agricoles se sont tassées en juillet et en août.

### Évolution en année glissante \* des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

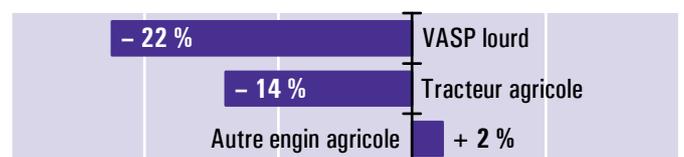
#### Véhicules de transports de personnes



#### Véhicules de transports de marchandises



#### Véhicules spéciaux



\* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (septembre 2014 à août 2015) et celles des mêmes mois un an auparavant (sept. 2013 à août 2014)  
Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

## Annexes

### Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO<sub>2</sub> et de polluants réglementés des véhicules neufs : [www.carlabelling.ademe.fr](http://www.carlabelling.ademe.fr)

### Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le Ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

### Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

#### Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

#### Voiturette (ou quadricycle léger à moteur)

Cyclomoteurs carrossés à plus de deux roues, sans permis, de cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup> (véhicules à essence) ou dont la puissance n'excède pas 4 kW (autres véhicules).

#### Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

#### Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup> et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

#### Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

#### Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

#### Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

#### Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

#### Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises<sup>1</sup>, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

#### Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

#### Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

#### Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

#### Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

#### Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

<sup>1</sup> Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).

## Les immatriculations de véhicules neufs en Pays de la Loire

Service connaissance des territoires et évaluation  
Division de l'observation, des études et des statistiques

5 rue Françoise Giroud - CS 16326  
44263 Nantes Cedex 2  
Tél. 02 72 74 73 00

Directeur de la publication :  
Annick Bonneville

ISSN : 2109-0025

© DREAL 2015